



## Tutelle enfants mineurs apres décès

Par **douxreveur**, le **10/09/2014** à **12:22**

Bonjour,

Je suis atteint d'une maladie qui risque de ne pas me laisser de répit. J'ai deux enfants mineurs, 10 et 16 ans. Leur mère a disparu depuis 5 ans, plus de nouvelles, pas de paiement de PA etc...

Je suis marié depuis 2011, mon épouse élève mes deux filles comme les siennes depuis 2010, que faire s'il m'arrive quelque chose? Je ne souhaite pas qu'elles retournent avec leur mère qui les a maltraitées.

Adoption simple? Saisir le juge des tutelles? Tout cela nécessite l'accord de la mère qui n'existe plus...

Pouvez vous me donner des modèles de lettres, des pistes à suivre, des conseils.

Séparer les filles de leur belle-mère serait catastrophique.

Je vous remercie

Par **Jibi7**, le **10/09/2014** à **14:11**

Bonjour

Etant donné que la mère bio vit toujours (a vérif..) l'adoption même simple sans son avis risque d'être compliqué.

Si vous avez la preuve de l'abandon et pouvez agir devant le juge des enfants et ou de la famille, après enquête sociale sans doute, pour que l'intérêt et la sécurité de vos enfants soit pris en compte vous pourrez peut être agir avant les 18 ans de vos enfants.

En attendant il existe depuis quelques années une formule de "mandat de protection future" dans laquelle vous pouvez désigner officiellement la personne qui s'occupera de vos affaires (en cas de dégradation prévisible de votre santé) et de vos enfants. C'est un acte officiel notarié.